Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 40 (1911)

Heft: 2

Buchbesprechung: L'annuaire de l'Instruction publique en Suisse

Autor: Favre, Julien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLme ANNÉE. N° 2. 15 JANVIER 1911.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : *L'Annuaire de l'instruction publique en Suisse. — Correspondance. — Problèmes de calcul donnés aux examens des recrues en automne 1910. — Salut à 1911. — Échos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

L'ANNUAIRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE [1]

Le premier ouvrage de statistique, relatif à l'instruction publique en Suisse, a paru en 1883 à l'occasion de l'Exposition nationale de Zurich. Il fut bien accueilli du public. Pour répondre

[1] *Annuaire de l'instruction publique en Suisse, 1910,* publié par François Guex, directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, 1 vol. in-8° de 479 pages, Lausanne, Payot, 1910.

aux désirs exprimés, il fut décidé de faire paraître chaque année une monographie renseignant sur l'état et l'organisation de nos établissements scolaires. Rédigé par des hommes compétents, l'Annuaire se perfectionna d'année en année, au point de devenir une source précieuse de sûre information.

Toutefois, si l'œuvre satisfaisait pleinement les lettrés de la Suisse orientale, elle plaisait moins au public romand, peu familiarisé avec la langue allemande. On eut alors l'idée de publier une édition française; sur la proposition de M. Georges Python, le projet fut porté à l'ordre du jour de la conférence des chefs de Département de l'Instruction publique. Après de nombreuses tractations, dans le détail desquelles je ne puis entrer, on prit la résolution de publier un ouvrage indépendant qui ne serait pas une simple traduction de l'original allemand, mais une réelle adaptation aux besoins de la Suisse romande. On rendrait compte du mouvement pédagogique; on passerait en revue les principaux ouvrages sur l'éducation et les résolutions prises dans les congrès de l'année; il y aurait un bilan géographique et historique, scientifique et littéraire, toutes les statistiques propres à renseigner sur l'état de nos institutions scolaires, enfin les lois et les règlements des gouvernements cantonaux.

L'exécution de ce plan fut confiée à M. Guex, professeur à l'Université de Lausanne. Le volume vient de paraître. Il est divisé en trois parties : la première signale les tendances pédagogiques actuelles; plus immédiatement pratique, la seconde décrit l'organisation de l'instruction publique en Suisse; enfin, la troisième est consacrée à la législation fédérale et cantonale. Mon intention est de donner dans cet article une brève idée des nombreuses matières contenues dans le volume et de signaler au passage ce qui intéresse plus particulièrement le canton de Fribourg.

* * *

La Constitution fédérale place sous la sauvegarde de la Confédération un certain nombre de principes relatifs à l'instruction, mais elle laisse aux cantons le soin d'organiser et de surveiller les écoles établies. L'unité de vue n'existe pas, les institutions scolaires présentent la plus grande diversité; chaque état cherche la solution des problèmes complexes de l'instruction dans les limites de ses ressources, selon ses principes religieux et ses intérêts particuliers. Cet état de chose favorise l'émulation. Les cantons multiplient leurs efforts et ne reculent pas devant les plus lourds sacrifices; sans parler de ce qu'ils font pour encourager les études secondaires et supé-

rieures, ils dépensent le beau denier de 50 millions par an pour entretenir leurs écoles primaires et payer le traitement des instituteurs.

L'émulation est encore entretenue par les examens des recrues. Le rang des cantons est établi chaque année dans la presse et le public suisse attache une grande, une importance même exagérée à la place occupée dans le tableau général. Cette erreur a été signalée par M. Weingart, l'expert fédéral qui préside à ces examens. « Nous avons des cantons, dit-il, dont la population s'occupe presque exclusivement d'agriculture » et qui « peuvent se contenter d'un programme peu étendu ». Il leur suffit d'enseigner la lecture, la composition, l'arithmétique et les connaissances civiques ; ils n'ont pas besoin d'introduire, comme les pays industriels, l'enseignement de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Dès lors, il leur est loisible de consacrer plus de temps à la préparation directe de l'examen des recrues et comme ce dernier ne porte que sur la langue, le calcul et l'instruction civique, ils peuvent arriver à des résultats réjouissants, bien propres à donner une haute idée de l'état général des connaissances intellectuelles. Ces résultats seraient sans doute moins brillants, si l'épreuve portait sur un programme plus étendu, tel que celui qu'on trouve dans certains cantons progressistes, où les écoles sont obligées de communiquer à leurs élèves des connaissances plus vastes, mais dont il n'est pas tenu compte au recrutement [1].

A des vues d'ensemble de ce genre sur les institutions scolaires, M. Guex a fait succéder un chapitre très intéressant, où est retracé le mouvement actuel des idées pédagogiques. On y trouve des renseignements précieux. J'avoue pourtant le peu de plaisir que j'ai ressenti en lisant les considérations nébuleusement théosophiques, qui ont été tirées du rapport général de M. Luthi ; je préfère les paragraphes suivants, où l'on énumère les périodiques, les rapports, les ouvrages et les annuaires qui ont trait à l'activité pédagogique. Bien que cette nomenclature soit incomplète, elle contient, toutefois, d'utiles références.

A propos de l'organisation scolaire, M. Guex signale les tendances réformatrices, qui sont mises au jour dans certains cantons. On est de plus en plus convaincu que les programmes sont trop chargés. On voudrait pouvoir les délester. A cet effet, on propose de retarder l'entrée à l'école, de laisser de côté certaines branches et de consacrer plus de temps au jeu, à la promenade et à la culture du sens esthétique. Préoccupés de

[1] *Annuaire*, p. 363-364.

la question morale, d'autres voudraient accorder plus d'importance à la formation du caractère et du cœur.

Ces tendances ont déjà eu leur répercussion dans la pratique ; ici et là, on s'inspire de ces nouveaux principes. Ainsi, à l'école secondaire de Berne, on a abaissé la durée des leçons de 50 à 40 minutes et des 33 leçons obligatoires dans la semaine, 3 seulement tombent sur un après-midi. « Le temps gagné de cette façon est employé pour le cartonnage, la menuiserie, le jardinage et, dans les classes supérieures, pour les travaux de laboratoire. Un après-midi est réservé aux excursions et aux jeux ; en cas de mauvais temps, il y a séance de projections ou visites de musées. » Le directeur de l'école est très satisfait du résultat de cette tentative et d'autres maîtres qui ont fait des expériences analogues sont du même avis [1].

Pour faire une application des mêmes idées, l'Ecole polytechnique de Zurich vient d'édicter un nouveau règlement. Au lieu des programmes obligatoires, on a institué des plans d'études normaux qui sont un guide et non une entrave pour l'étudiant ; on ne marque les notes que sur demande ; la promotion à la fin de l'année scolaire est abolie, ainsi que les anciennes pénalités contre le manque d'application.

Au sujet du personnel enseignant, l'auteur remarque que la persévérance n'est pas la vertu maîtresse des instituteurs. Le bel enthousiasme du commencement de la carrière brûle comme un feu de paille. D'où provient ce découragement précoce ? Peut-être de l'insuffisance de la préparation professionnelle. « La plupart des cantons font fréquenter un séminaire ou une école normale à leurs futurs maîtres. Quelques-uns les envoient dans les écoles moyennes cantonales. Bâle rattache la formation du personnel enseignant à l'Université et Zurich a suivi cet exemple. Mais tandis que les cours de Bâle comprennent trois semestres, Zurich se contente de deux, malgré les instances du *Lehrerverein* de cette ville qui estime ce temps tout à fait insuffisant. »

Cette question importante a soulevé dans le public une discussion, à laquelle ont pris part MM. Egli, Henri Scherer et Frei ; elle a été étudiée au congrès pédagogique de Schaffhouse et, au vote final, on a admis le vote suivant : « La formation du personnel enseignant doit être confiée aux hautes écoles moyennes, surtout de tendances scientifiques et trouve sa conclusion à l'Université [2]. »

[1] *Annuaire*, p. 44.

[2] *Idem*, p. 49 et s.

***

Depuis une dizaine d'années, l'hygiène scolaire a pris une place importante à l'école. On se préoccupe non seulement de la culture intellectuelle, mais aussi du développement physique ; on est convaincu de l'étroite corrélation qui unit l'éducation des facultés supérieures à celle du corps. De là, les efforts réalisés par les autorités scolaires, les instituteurs et les médecins. De cette collaboration multiple est née l'hygiène scolaire, sur laquelle M. Guex a eu raison de donner quelques renseignements pratiques. A cet effet, il a énuméré les importants travaux de la Société suisse d'hygiène scolaire sur le mobilier et la construction des écoles, sur les programmes et les méthodes d'enseignement, sur les maladies et les déformations imputables à l'école, sur les périodiques, les congrès internationaux, enfin sur la nécessité qu'il y a d'instituer partout des médecins chargés de surveiller l'écolier et de le préserver dans la mesure du possible des diverses maladies qui peuvent le frapper pendant la scolarité [1].

Malgré tout l'intérêt documentaire de ce chapitre, la nature du sujet me fait toutefois préférer celui qu'a écrit M. Henri Mercier sur l'année littéraire. L'auteur débute par un examen de la question tout actuelle de la crise du français. Des voix gémissantes se font entendre. Le niveau de la langue baisse. Les copies des élèves se distinguent par la pauvreté du vocabulaire, les impropriétés de l'expression, les fautes de syntaxe et une déplorable stérilité d'invention. Personne n'éprouve plus les frémissements de l'inspiration, ni le besoin de verser sur le papier le torrent d'idées qui se pressent, se heurtent et se chassent.

Quelles sont les causes de la baisse ? M. Mercier n'essaye pas de les indiquer ; il se borne à reproduire l'avis de M. Gustave Lanson et de quelques autres maîtres de l'enseignement français. Heureusement, il est moins avare de renseignements sur les récentes publications, qu'il est utile et opportun de connaître. Sa nomenclature est même abondante. Il nous dit sa pensée sur les recueils de compositions françaises et sur les principaux traités d'histoire littéraire parus à l'étranger ; puis, il arrive aux tendances qui se manifestent dans la Suisse romande : d'une manière générale, il paraît que dans l'enseignement, on revient à l'usage du livre. « Il avait été trop

[1] *Annuaire*, p. 65 et s.

proscrit dans la décade précédente, sous prétexte de faire travailler la raison pure, même à l'âge où l'écolier tient plutôt du perroquet que de Kant. La mémoire avait été injustement humiliée. On proclame maintenant les droits de la mémoire et les droits de la raison réunis. On reconnaît qu'une certaine pédagogie, pour ancienne qu'elle soit, ne radote pas absolument; de nouveau nous révérons »

« La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. »

On veut de plus dans la Suisse romande, « pour l'enseignement du français, des livres de chez nous, faits par nous, des livres qui aient un idéal littéraire, qui dénotent un sentiment de l'art ». Jusqu'ici, le livre de lecture avait été avant tout « le livre utilitaire, bourré de faits positifs, à peu près dénué d'art et de vraie poésie. Maintenant, il doit donner aux enfants non seulement des notions exactes, mais l'impression de la vie, la sympathie pour les hommes et les choses [1] ».

A ce chapitre sur l'année littéraire, il en succède un autre, également de grand intérêt, qui est dû à la plume de deux universitaires fribourgeois. L'intention de MM. Dévaud et Joye n'a pas été de traiter de l'état actuel des sciences; ils ont simplement voulu tracer « une brève esquisse de l'enseignement des sciences physiques et naturelles dans les classes primaires et secondaires ».

La tendance actuelle est de laisser de côté les classifications savantes, dont les cadres systématiques sont de pures abstractions et d'accorder la préférence aux groupes, aux assemblages d'êtres que réunit la nécessité de vivre et de subsister. C'est sous cette forme que la nature se présente à l'enfant, c'est aussi sous cet aspect qu'il faut l'étudier. On observe les communautés, les collectivités biologiques, non pas seulement dans leur organisation extérieure, mais dans les manifestations quotidiennes de la vie; de plus, comme il serait fastidieux d'étudier tous les êtres sous tous leurs aspects, on se borne à résoudre, à propos des êtres d'une collectivité, les problèmes biologiques qu'ils suggèrent et qu'ils présentent.

Dans ce but, on a établi des collections ingénieuses, qui contiennent des préparations naturalisées. Quand on le peut, on attire l'attention de l'élève sur la nature elle-même. L'écolier primaire ou secondaire est appelé à ouvrir les yeux sur le type naturel, tel qu'on le trouve dans le milieu local. Pour faciliter

[1] *Annuaire*, p. 100 et s.

l'esprit d'observation, on organise des excursions et des leçons en plein air, on donne des tâches d'observation, que l'élève accomplit à l'aquarium, au terrarium et mieux encore au jardin scolaire.

« L'enseignement de la physique et de la chimie n'a pas à sa base un principe aussi clair et aussi généralement admis que celui sur lequel est fondé l'enseignement des sciences naturelles. » En général, le cours consiste dans la lecture plus ou moins libre d'un manuel, accompagnée de commentaire et agrémentée d'expériences, qui sont à la fois un délassement, un résultat et un nouveau point de départ. Les programmes français et allemands essayent à l'heure actuelle de réagir contre cette méthode un peu vieillotte. A cet effet, on laisse de côté la description des appareils, on s'astreint davantage à faire connaître aux élèves « les grandes lois de la nature et de les mettre à même de se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux ». La physique n'est plus traitée comme une science mathématique, mais comme une science naturelle; on a recours aux exercices d'observation, on réagit contre le formalisme du chiffre et le temps qu'on arrive à économiser par l'omission de l'accessoire, on l'emploie à montrer comment les lois physiques ont été saisies par les chercheurs, en quoi elles consistent et comment il faut les interpréter.

Ces principes familiers aux pédagogues allemands et français n'ont pas encore été adoptés et mis en pratique d'une façon générale dans nos établissements suisses. Nos programmes sont très variés, on y trouve la plus grande diversité. Au point de vue de la méthode, nous n'avons pas non plus de procédés communs. « Quelques collèges ont introduit les exercices pratiques, d'autres en sont encore à un enseignement purement descriptif [1]. »

* * *

Les chapitres précédents contiennent de précieux renseignements sur les procédés et les méthodes employés à l'heure présente. La revue géographique et astronomique a un caractère pédagogique moins prononcé. MM. Knapp et Maillard se sont attachés à donner un tableau succinct des progrès réalisés depuis quelques années dans la connaissance de ces deux sciences : l'un nous raconte les principales explorations qui ont été entreprises, nous décrit le développement des voies ferrées et nous fait la description des régions récemment visitées; l'autre enregistre les expériences qu'on a faites et les

[1] *Annuaire*, p. 108-127.

hypothèses qu'on a émises au sujet du soleil, des planètes, des satellites et des comètes. Je ne m'y arrête pas. Je me borne également à signaler la monographie érudite et documentée, que M. Guex a écrite pour faire connaître les institutions scolaires du canton de Zurich; on y trouve un développement réussi de la belle conférence que l'auteur a prononcée à Genève sur le même sujet.

Dans le bulletin nécrologique, on rappelle le souvenir des professeurs, des maîtres secondaires et des instituteurs, qui se sont acquis le plus de titres à la reconnaissance de l'école. Tout un paragraphe est consacré à M. Maurice Progin, ancien professeur et inspecteur scolaire fribourgeois.

Ce bulletin des morts clot la première partie de l'ouvrage; dans la seconde, M. Guex s'est proposé de donner une idée exacte en même temps que générale de l'organisation de l'instruction publique en Suisse. Il fixe et détermine la part d'influence exercée par la législation fédérale sur le développement de la culture intellectuelle; il indique la caractéristique de l'enseignement donné par les cantons autonomes dans l'organisation de leurs écoles. Chaque Etat fédéré procède suivant ses besoins. La plus grande variété règne et pour donner une idée précise de ces différences, l'auteur donne de nombreux tableaux comparatifs, où il indique les dépenses faites, l'âge de la scolarité, l'organisation des écoles préparatoires et complémentaires, le nombre des établissements secondaires, spéciaux et supérieurs. Puis, vient une étude très fouillée, pleine de chiffres et de renseignements de toute sorte sur l'organisation scolaire dans chaque canton considéré en particulier, l'un après l'autre dans l'ordre consacré par l'usage; Zurich, Berne et Lucerne ouvrent la marche que termine Valais, Neuchâtel et Genève. Ce chapitre, comme d'ailleurs le suivant qui est intitulé *Partie statistique,* est rebelle à l'analyse. On y trouve une cinquantaine de tabelles chiffrées, relatives au nombre des élèves et des maîtres enseignants, relatives encore aux dépenses faites par les cantons, les communes et la Confédération, relatives enfin aux examens fédéraux, à l'économie domestique, à l'instruction professionnelle, agricole, commerciale et diverses autres branches, qui touchent à l'enseignement public.

La troisième partie du volume est moins considérable que les deux premières. Elle nous renseigne sur la législation fédérale et cantonale. Elle établit une liste des règlements, des ordonnances et des circulaires, édictées par le pouvoir fédéral au cours de l'année 1908; puis, elle reproduit les textes des lois promulguées par certains cantons : l'importante loi neuchâ

teloise du 18 novembre 1908 sur l'enseignement primaire; la circulaire du gouvernement vaudois concernant la statistique des enfants arriérés; divers programmes officiels, parmi lesquels je remarque celui de l'école supérieure de commerce pour les jeunes filles à Fribourg; la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire du canton de Vaud; enfin plusieurs règlements, entre autres celui qui concerne le baccalauréat fribourgeois des sciences commerciales, etc.

Telle est l'abondance des matières contenues dans ce remarquable *Annuaire*. Son auteur a eu le souci de l'exactitude, il a eu l'intention manifeste de commettre le moins d'erreurs possible. Grâce aux persévérantes recherches qu'il a faites et aux collaborateurs dont il a su s'entourer, il a réussi à donner au public un répertoire riche en documents utiles, dont la première partie se lit avec un grand profit et non sans plaisir, et dont les deux autres sont une véritable mine, qu'il faudra ne pas omettre de visiter, quand on voudra se rendre compte de notre organisation scolaire et qu'on devra se prononcer sur une question d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

Julien FAVRE.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi de donner ici quelques éclaircissements à M. l'instituteur Pilloud, au sujet de l'article — fort bien pensé du reste — qu'il vient de publier, dans le dernier numéro du *Bulletin,* sur l'Organisation de nos écoles de campagne et la classification des maîtres.

Nous ne parlerons, aujourd'hui, que de la classification des maîtres. Et ici, M. Pilloud voudrait voir introduire une innovation qui consisterait dans la création d'un bulletin annuel que MM. les Inspecteurs enverraient à chaque membre du corps enseignant de son arrondissement scolaire. Suit la nomenclature des notes — au nombre de 12 — à décerner chaque année, et à chaque membre du corps enseignant. Jolie innovation et gracieuse besogne, on en conviendra sans peine et sans souci aucun!

Mais les renseignements scolaires que l'on désire se trouvent — un peu condensés, il est vrai — dans les notes consignées